



DEPARTEMENT
DE L'AVEYRON

Commune D'ESTAING

DECISION N°2024-20

Objet : Signature du devis de réparation de la piscine municipale

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 donnant délégation au Maire dans les domaines prévus à l'article L.2122-22 du CGCT,

Considérant l'inscription budgétaire au C/2135,

DECIDE

- De signer le devis de l'entreprise CATUSSE Piscine pour la reprise partielle du réseau de refoulement suite à la nouvelle fuite.

DV005983	12 147.00 € HT	14 576.40 € TTC
----------	----------------	-----------------

Estaing, le 19 novembre 2024
Le Maire,
Nathalie COUSERAN



*Certifié exécutoire
Transmis à la Préfecture et publié le*

19 NOV. 2024

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
012-211200985-20241119-202420-DE
Reçu le 19/11/2024